PÉRIODIQUE D'INFORMATION bilingue du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

N° 1 – Décembre 2003 Session 2003-2004

Editorial

La dernière année de législature est entamée. En juin 2004 seront organisées les élections régionales et européennes.

A en croire les observateurs de notre vie politique, les déclarations qui se succèdent, nous allons vivre



année parlementaire pauvre en tra-

déclarations médiatiques. Nous ne partageons pas cette optique.

D'ici Pâques, notre Assemblée a du pain sur la planche : les propositions d'ordonnances, de résolutions et de motions en cours et les nouvelles qui seront introduites; veiller au contrôle de l'activité gouvernementale et relayer les préoccupations des citoyens; consolider les acquis politiques et citoyens de notre modèle de développement.

Bruxelles est la capitale de l'Europe. Mais pour nous, Bruxelles ne se limite pas à Bruxelles-ville ou au quartier européen, ni à l'addition de 19 communes. Bruxelles est une région-capitale, une réalité politique et institutionnelle et, avant tout une réalité de tous les Bruxellois. Elle est un projet en chantier permanent, un chantier aux enjeux multiples dont l'aboutissement est l'amélioration de l'existence de nos habitants. Le Parlement de Bruxelles et le gouvernement, fixent en pleine autonomie les axes de gestion de la région.

Bruxelles-Capitale dispose des institutions législatives et exécutives disposant des compétences spécifiques aux régions, y compris la compétence fiscale. La Région de Bruxelles fait partie de ces régions qui oeuvrent, au sein de l'Union européenne, à défendre une gestion autonome des politiques qui sont de leur ressort. Bruxelles assume, par ailleurs, pleinement son rôle de capitale internationale, non seulement en investissant dans le quartier européen, mais aussi et surtout en assumant la diversité des investissements dans tous les quartiers de la région.

Les défis bruxellois sont multiples : emploi, logement, précarité d'existence et exclusion sociale, développement économique...C'est notamment le rôle du Parlement de veiller à ce que les moyens mis à disposition soient adéquats, corrects et adaptés aux besoins. Le Parlement est, en effet, le lieu où le débat est initié. Par les interpellations et les questions, le Parlement veille au respect par le gouvernement de l'intérêt de tous les Bruxellois. C'est, pour un parlement, le moyen de contrôler l'activité gouvernementale. Les parlementaires exercent leur mission dans un esprit d'ouverture et de concertation avec tous les niveaux de pouvoir (communes, associations, entreprises et, bien entendu, principalement les habitants de la région).

Les principes de liberté et d'égalité sont un objectif incontournable : nous voulons que les diverses communautés se sentent bien chez elles, dans notre région.

Les débats dans notre hémicycle doivent être connus du public. Les vitrines de la rue du Lombard en seront bientôt un exemple. Elles donneront au passant un aperçu du travail parlementaire. En montrant l'activité des députés, nous ouvrons plus encore la démocratie parlementaire aux habitants. Lorsque le Bruxellois se sentira pleinement chez lui, ici, nous aurons réussi ce pari de la présente législature.

Jan Béghin Magda De Galan (CD&V), (PS). 1er Vice-Président Présidente

En débat au Parlement: Les derniers projets du gouvernement pour cette législature et au-delà

Le 15 octobre, dans sa déclaration de politique générale, le ministre-président de la Région de Bruxelles-capitale, Daniel Ducarme (MR), a présenté les dernières initiatives du gouvernement d'ici à la fin de la législature régionale, en juin prochain. Il a également fait part de ses ambitions pour les années à venir, appelant le parlement à un sursaut de solidarité, au dépassement des égoïsmes et à l'ambition collective.

Mieux vivre à Bruxelles

En tête de ses priorités, le chef de l'exécutif a placé le « mieux vivre à Bruxelles ». Il a annoncé, à cette fin, un renforcement des effectifs communaux et régionaux de la propreté publique. Un projet d'ordonnance sera déposé visant la réaffectation des terrains pollués à vocation industrielle. Un autre concernera la rationalisation du secteur de l'eau à Bruxelles, qui devrait mettre la région en conformité, avant juillet 2004, avec une directive européenne imposant un acteur unique dans le secteur. Le respect des engagements belges au sein du Protocole de Kyoto imposera aux autorités d'aider les ménages à investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il faudra également prévoir de nouvelles performances énergétiques pour les bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre, « sans pénaliser la structure socioéconomique de la Région », a précisé Daniel Ducarme.

Mieux vivre à Bruxelles suppose également de pouvoir s'y loger dans des conditions décentes. Après l'approbation de la première partie du code du logement, la Région s'emploiera à adapter le patrimoine public aux nouvelles normes de salubrité. Le nouveau service d'inspection régionale sera rendu opérationnel et le fonds de solidarité sera activé pour contribuer au relogement des familles qui seraient contraintes de déménager.

Dans une seconde phase, qui doit encore être approuvée par le Parlement, le Gouvernement envisage d'accroître la maîtrise publique sur le foncier par la construction de plusieurs milliers de logements publics, en partenariat avec le privé, d'ici à 2009.

Qualité de l'environnement, logement décent : le chef du gouvernement y ajoute la mobilité et la volonté d'augmenter encore la part de marché des transports en commun comme celle des déplacements à vélo. La réalisation du RER (réseau express régional) amènera la Région à prendre les initiatives législatives nécessaires pour conférer un caractère contraignant et irréversible aux engagements financiers contractés par l'Etat fédéral. Les plans de déplacements d'entreprises entreront en application.

Pour accroître l'attractivité de notre Région, le ministre-président s'impose comme « priorité absolue » de faire de Bruxelles « une des capitales les plus sûres du monde ». Une attention particulière sera accordée à la vidéo-surveillance aux endroits sensibles, à l'extension du système de télépolice et au renforcement de la lutte contre les incivilités





Daniel Ducarme (MR)

La législation sur l'urbanisme fera encore l'objet de modifications, sous cette législature, avec l'adoption d'un code bruxellois en matière d'aménagement du territoire. Entre autres, on reverra le régime des infractions urbanistiques et on adaptera le mécanisme dit du permis tacite. Le projet d'ordonnance relative à la réaffectation des sites d'activités inexploités devrait également être adopté, cette année encore.

La croissance et l'emploi

L'emploi demeure un autre objectif fondamental selon le ministre-président, qui rappelle qu'avec les interlocuteurs sociaux que le financement des titres-services ait été repris par l'Etat fédéral. L'année parlementaire qui s'ouvre, a encore rappelé le ministre-président, sera marquée par le vote de l'ordonnance sur l'expansion économique qui encourage les investissements en faveur des (très) petites et moyennes entreprises. L'Agence bruxelloise de l'entreprise intensifiera ses actions à en faveur des indépendants. Une « taskforce » Délocalisation-Relocalisation tentera de prévenir les délocalisations d'entreprises dont l'activité productive en milieu urbain pose problème.

« Meilleur passeport pour les emplois de demain », dit encore Daniel Ducarme, la recherche scientifique doit être valorisée sur la plan économique. L'IRSIB (l'Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles) sera opérationnel au début de l'an prochain. A travers le programme « Prospective Research for Brussels », mené en partenariat avec les universités, des bourses de recherche seront octroyées à de jeunes chercheurs dans le cadre d'études prospectives susceptibles d'orienter les décisions du gouvernement.

bruxellois, le gouvernement a réitéré son

appel pressant aux deux Communautés

(française et flamande) pour qu'elles réin-

vestissent massivement dans la revalorisa-

tion de l'enseignement technique et pro-

fessionnel à Bruxelles. Daniel Ducarme se

réjouit, par ailleurs, qu'à la Conférence

nationale pour l'emploi le problème spéci-

fique de Bruxelles en matière de discrimi-

nations à l'embauche ait été reconnu et

Autre levier de l'emploi : le commerce extérieur. Le ministre-président souligne que l'accord passé avec le réseau wallon d'attachés commerciaux permet à la Région bruxelloise d'étendre sa présence en Russie, en Slovénie et auprès de la

Banque Mondiale à Washington, notamment. Et il appelle à une logique similaire de collaboration avec la Flandre.



La Capitale de l'Europe

L'extension de l'Europe à 25 pays - et à 480 millions d'habitants - devrait entraîner l'arrivée imminente de 10.000 nouveaux Europeens a

Suite de l'article en page 2

Colloque sur l'autisme



S.A.R. la Princesse Astrid et la présidente du Parlement bruxellois Magda De Galan lors du colloque sur l'autisme organisé le 3 décembre 2003 au Parlement Bruxellois.

2003 est l'Année européenne de la personne handicapée; le 3 décembre était la journée européenne de l'autisme. C'est dans ce cadre que la présidente du Parlement bruxellois Magda De Galan, en association avec les présidents des assemblées communautaires Caroline Persoons (Assemblée de la Commission communautaire française) et Jean-Luc Vanraes (Assemblée de la Commission communautaire flamande), a voulu consacrer une journée d'étude à cette maladie, ou handicap, aux conséquences sociales méconnues qu'est l'autisme.

SAR la Princesse Astrid nous avait fait l'honneur d'accorder son patronage à

Suite de l'article en page 4



Suite de l'article de la page 1

Bruxelles. Il est temps, estime Daniel Ducarme, que l'Union européenne reconnaisse les diverses structures étatiques et prenne en compte d'autres interlocuteurs que les Etats membres. Parce que les grandes concentrations urbaines comme Bruxelles concentrent également des problèmes économiques, sociaux et environnementaux. La Région de Bruxellescapitale demande ainsi aux négociateurs fédéraux à la Conférence intergouvernementale 2003 d'insister pour qu'on officialise Bruxelles comme capitale de l'Europe, comme cela a été implicitement décidé aux précédents sommets d'Edimbourg et de Nice.

Après avoir entendu cette déclaration de politique générale, les groupes politiques de la majorité et de l'opposition ont bien entendu émis quelques commentaires.

Les groupes parlementaires ont réagi

Les groupes parlementaires ont réagi à cette déclaration du ministre-président Daniel Ducarme.

Dans l'opposition, Ecolo l'a qualifiée de « pathétique, car elle n'évoque que des chantiers à entamer ». « En matière d'emploi, d'accès au logement et de qualité de vie, les indices se dégradent », disent les verts. « En changeant trois fois en cinq ans de leader de l'équipe bruxelloise, le MR, le parti le plus important au parlement et au gouvernement, a le mieux symbolisé un aveu d'impuissance ». Ecolo a dénoncé le refus de Daniel Ducarme de demander un

vote de confiance sur sa déclaration. Le groupe y voit la preuve d'une majorité sans consensus, voire la fin de la majorité violette (libéraliste-socialiste) à Bruxelles.

Dans l'opposition, toujours, le Centre démocrate humaniste (CDH) a jugé cette déclaration « décevante, car les sujets délicats, comme la dégradation inquiétante de l'emploi à Bruxelles (22% de chômeurs en septembre), n'ont pas été abordés. » « Certains sujets », ajoute le CDH, ont même été esquivés, comme les nouveaux plans de survol de Bruxelles, la réduction des investissements pour le réseau express régional (RER) ou encore les projets pharaoniques, tels l'européanisation accrue du quartier européen. » « Le gouvernement se disperse » estiment encore les démocrates humanistes, « et ne fonctionne plus que par effets d'annonce. Plutôt que d'agir juste il parle haut ».

Du côté de la majorité, le VLD s'inscrit en faux contre l'opinion de certains selon laquelle la coalition libérale-socialiste serait contre-nature et le résultat d'un signal contradictoire donné par l'électeur. Pour le VLD, au contraire, une grande partie des électeurs libéraux ont posé, le 18 mai, un second choix socialiste et vice versa. Un projet libéral-socialiste bénéficierait donc de l'appui de la population. A Bruxelles, conclut le VLD, la cohésion entre les différents ministres doit d'urgence se renforcer pour que les Bruxellois puissent bénéficier de la politique et de l'avenir auxquels ils ont droit.

Du côté de la majorité, toujours, le MR s'est réjoui du ton « plus musclé » du nouveau ministre-président. Il se félicite du renforcement des effectifs de la propreté publique. Le groupe demande au gouvernement de faire en sorte qu'un maximum de Bruxellois accèdent à la propriété. En ce qui concerne la mobilité, le MR souhaite que les engagements, fédéraux surtout, pour la réalisation du RER soient coulés dans un texte de loi. Pour ce qui est de la sécurité, le groupe suggère que les programmes de prévention se concentrent sur les personnes exposées aux comportements délinquants. Enfin, le MR demande au gouvernement de « donner le ton » d'une véritable politique économique créatrice d'emplois productifs.

Le groupe PS applaudit aux « efforts de rénovation de la ville » via le lancement de quatre nouveaux contrats de quartier et la mise à disposition de plusieurs milliers de logements publics, en cinq ans. Les socialistes saluent également la création d'emplois subventionnés, la lutte contre les discriminations à l'embauche et la réalisation d'un cadre économique « favorable aux entreprises ». Par contre, le PS déplore que le président Ducarme n'ait pas abordé la situation financière des communes et des hôpitaux publics. Il demande au gouvernement de tempérer le « zèle communicateur » des nouveaux venus (Ndlr : le ministre-président Ducarme et le secrétaire d'Etat Pascal Smet) et de ne pas tomber dans « le travers des effets d'annonce ».

Dans la majorité toujours, le groupe SP-AGA (socialistes et écologistes flamands), les deux priorités pour l'année à venir

sont le logement et l'emploi. Pour rendre le logement à nouveau financièrement accessible à Bruxelles, il faut augmenter l'offre et donc y consacrer d'importants moyens. Le groupe se dit convaincu que l'on peut y parvenir avec un peu de bonne volonté. En matière d'emploi, le SP-Aga espère que le gouvernement soutiendra les secteurs économiques susceptibles d'offrir du travail aux chômeurs peu qualifiés. A Bruxelles, dit-il, il v a très peu de petites entreprises de construction et de rénovation alors que les besoins en ce domaine sont énormes. L'alliance rougeverte se dit convaincue également qu'une politique soutenue en matière d'environnement, dans les secteurs de la propreté publique et de l'énergie, par exemple, peut déboucher sur la création d'un nombre appréciable d'emplois.

L'emploi et le logement sont également les deux priorités du groupe CD&V. Le « Plan pour l'avenir du logement à Bruxelles » doit aboutir à la création de 10.000 logements dans les cinq années à venir. Par an, il convient également de réaliser 1.000 logements pour familles à revenus moyens. Là réside pour le CD&V l'élément essentiel d'une bonne mixité de la population qui fait encore défaut à Bruxelles. D'autre part, le CD&V estime qu'un millier d'habitations à bon marché doivent être créées, chaque année, dans le secteur du logement social pour pallier la pénurie actuelle. Dans ces conditions seulement, Bruxelles pourra présenter le bon profil démographique et socioéconomique pour une politique d'avenir à mener au profit de tous les Bruxellois.

RÉHABILITATION ET RÉAFFECTATION DES SITES D'ACTIVITÉ INEXPLOITÉS

Les cicatrices des chancres urbains

Chaque ville d'une certaine étendue pose un regard chagriné sur ces espaces où croissent les mauvaises herbes, où une pancarte « accès interdit » tient les curieux à distance et où les pigeons règnent en maîtres.

Pour une raison ou l'autre, les propriétaires ont cessé leur activité économique ou l'ont délocalisée. D'un point de vue urbanistique, ces espaces d'entreprises abandonnés apparaissent comme des blessures ouvertes dans le paysage urbain. Ces désertions ont également des conséquences très néfastes pour le développement économique de la Région.

Ce triste phénomène des chancres urbains est bien connu à Bruxelles. Avec l'ordonnance du 13 avril 1995, relative au réaménagement des sites d'activités économiques inexploités ou abandonnés, Bruxelles a voulu y mettre fin. Il est toutefois apparu que cette ordonnance avait été fortement inspirée par le même type de législation en vigueur en Wallonie, totalement inadéquate aux spécificités de la Région bruxelloise. Les arrêtés d'application n'ont jamais été pris, si bien que cette ordonnance est restée lettre morte.

En septembre dernier, le secrétaire d'Etat Willem Draps (MR), compétent pour l'aménagement du territoire, décida de déposer, au nom du Gouvernement bruxellois, un nouveau projet d'ordonnance au Parlement bruxellois.

Qu'est-ce qu'un site d'activité inexploité ?

Il s'agit d'un site d'une superficie supérieure à 3,5 ares, qui n'est plus utilisé ou dont l'utilisation ne répond plus aux potentialités du bâti existant.

Ce site ne doit plus avoir été exploité depuis un an au moins, ou depuis dix ans au moins s'il s'agit de bureaux. Ce terme

d'un an a pour objectif d'éviter une « chancrisation » rapide. Le propriétaire a encore le temps de réagir après l'arrêt de toute activité sur son bien. Le délai de dix ans pour les bureaux est justifié, lui, par le fait que l'inexploitation de pareils immeubles n'engendre pas les mêmes effets sur le paysage urbain et parce que la standardisation de ce type de construction permet une réaffectation rapide.

Quels immeubles?

L'ordonnance vise tous les immeubles privés ou publics à l'exception de ceux affectés au logement. Il peut donc s'agir de sites d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou de services (bureau, activité de soins, d'enseignement, hôpital, etc.).

La Régie foncière réalise un inventaire

C'est la Régie foncière qui dresse et tient à jour l'inventaire des sites d'activité inexploités. Dès que la Régie inscrit un site à l'inventaire, elle doit en informer le propriétaire et la commune concernée. Le propriétaire peut alors présenter une proposition détaillée de réhabilitation ou de réaffectation du site. Il peut également, à cette occasion, expliquer pourquoi, selon lui, aucune réhabilitation n'est nécessaire.

La réaffectation d'un site

L'ordonnance prévoit deux étapes : la réhabilitation et la réaffectation.

Réhabilitation : l'ensemble des travaux nécessaires pour rendre le site prêt à une nouvelle exploitation.

Réaffectation : le site doit se préparer à une nouvelle destination impliquant une réorientation économique autorisée, effective et durable.

Mesures d'accompagnement

La Régie foncière aidera le propriétaire à mettre au point des propositions de réha-

bilitation ou de réaffectation de son site. Le propriétaire recevra une assistance dans les étapes successives menant à l'obtention des différents permis exigés. Dans certains cas, le propriétaire pourra solliciter un appui financier pour son projet de réhabilitation ou de réaffectation.

Régime fiscal

Le propriétaire qui laisse son site d'activité inexploité en l'état se verra présenter la note. Il sera redevable d'une taxe de :

- 12 euro par m² pour les 1.000 premiers
- 10 euro par m² de 1.001 à 10.000 m²;
- 8 euro par m² au-delà de 10.000 m².

La Région bruxelloise encaissera le produit de cette taxe. 80% des montants seront rétrocédés à la commune concernée et le solde reviendra à la Région. Chaque site inscrit à l'inventaire sera soumis

à la taxe, et ce à dater de l'exercice d'imposition qui suit l'échéance d'un délai de 12 mois après l'inscription à l'inventaire.

Qu'en conclure ?

La question de savoir si ce projet d'ordonnance relative à la réhabilitation et à la réaffectation des sites d'activité inexploités mérite une place d'honneur dans le Code



bruxellois de l'aménagement du territoire, comme le suggère le secrétaire d'Etat Willem Draps, reste posée. Au Parlement, s'élèvent des voix de plus en plus nombreuses pour qu'on apporte plus de clarté à cette réglementation. A défaut d'éliminer les ambiguïtés du texte, on pourrait redouter que son application concrète s'enlise dans des querelles d'interprétation.



La réorganisation du réseau de tram à Bruxelles

D'ici à 2005, la Stib doit avoir augmenté de 15 millions, par an, son offre de transport. D'ici à 2010, cette augmentation annuelle doit être portée à 40 millions. Tout au moins en comparaison avec 1999. En outre, aux heures de pointe, la part du transport public dans les déplacements domicile-travail doit atteindre 41% de l'ensemble de ces déplacements. Quant aux déplacements domicile-école, leur part devra atteindre 50%.

Tels sont les objectifs prioritaires que la Stib et le Gouvernement bruxellois ont inscrits noir sur blanc dans leur contrat de gestion. Pour réaliser cette ambition, la Stib radiographie chaque année 20% de l'ensemble de son réseau parce que son offre de transport mérite d'être mieux adaptée à la demande qui évolue rapidement. Le dernier tracé du réseau de tram date d'il y a 25 ans. Il est par conséquent grand temps de le retravailler car les besoins de mobilité des Bruxellois et des navetteurs ont entretemps fortement augmenté. (Pour mémoire : en 2001, la Stib comptabilisait 52 millions de déplacements d'usagers en tram).

En mars 2003, le comité de gestion de la Stib a donné son feu vert à un plan de réorganisation de son réseau de tram. La Stib l'a qualifié de « moins mauvaise solution », avec une offre équilibrée dans l'ensemble des moyens de déplacement et une réponse suffisante à la question de la mobilité

Un sérieux travail de réflexion au Parlement bruxellois

Le Parlement bruxellois en a jugé tout autrement. Au sein de sa commission Infrastructure (Travaux publics et circulation), il est arrivé à la conclusion que le réseau de tram n'était pas suffisamment performant. Il était prévisible que le Parlement régional plante ses crocs dans le planning de la Stib. Voici un certain temps, il avait enjoint par motion le gouvernement d'amender le plan d'étude de la Stib, d'améliorer et la fréquence et la vitesse sur l'axe Nord-Sud, sans augmenter les correspondances (ruptures de charge).

La commission Infrastructure a bien consacré sept séances à radiographier ce plan de réorganisation. Des heures durant, toutes les facettes du plan tram ont été passées à la loupe avec les responsables de la Stib, sous la direction d'Alain Flausch, son administrateur-directeur général. Les responsables d'Inter-Environnement Bruxelles et du BRAL (Brusselse raad voor het leefmilieu) ont été auditionnés. La commission a également sollicité les conseils des professeurs R. Poncelet et G. Maggetto, président et vice-président de la commission régionale de la mobilité.

Progressivement, les fréquences seront portées à 6/10/20 minutes. Une grande attention sera naturellement portée à l'équipement de l'axe Nord-Sud. Pour l'instant, 35 trams y assurent la liaison aux heures de pointe. La vitesse y est cependant bien trop faible. les ralentissements dans la circulation automobile y sont légion et le service y est



Pas de travail bâclé

La hiérarchie a insisté sur le fait que de nombreux comptages et enquêtes avaient déjà été réalisés concernant l'origine et la destination des déplacements. Toute allusion a un travail bâclé ne serait donc pas de mise

Il s'agit d'une restructuration du réseau et non d'une rationalisation. Chaque euro économisé sur les coûts est investi dans l'amélioration de l'offre. Les moyens manquent pour entreprendre des travaux d'infrastructure souterrains mais une partie du matériel roulant est bien en cours de renouvellement. Quarante nouveaux véhicules de plus grande capacité et dotés d'un accès surbaissé vont être commandés, pour remplacer 51 trams de type 7000. Coût par tram : 2,5 millions d'euros.

La Stib souhaite offrir une plus grande capacité sur les lignes où la demande est la plus forte et restreindre cette capacité là où la demande est plus faible. Après réorganisation du réseau de tram, la capacité s'accroîtra de 7.200 places.

donc trop irrégulier. Moins de trams, de plus grande capacité, et une réduction du temps d'attente aux correspondances signifierait un progrès.

Réflexions critiques

Durant les auditions, les membres de la commission ont formulé plusieurs remarques critiques. En voici un aperçu en style télégraphique :

- Bravo pour les nombreux comptages. Mais ceux-ci se limitent à l'état actuel de l'offre et de la demande. Une estimation de la clientèle *potentielle* fait défaut au moment du démarrage du plan tram « Horizon 2005-2007 ».
- Le contrat de gestion Gouvernement-Stib impose un contrôle annuel de 20% de l'ensemble du réseau. On en est loin! Un tel système d'évaluation phasé comporte des risques puisque le réseau est un ensemble cohérent. La Stib avait déjà revu son plan métro. Il y a un plan bus en chantier mais le plan tram n'y fait pas référence. Y a-t-il des chevauchements? L'in-

teraction entre métro, tram, bus et le réseau express régional (RER) n'existe pas vraiment. Et comment s'adapte le réseau de tram dans la mosaïque des lignes bruxelloises où d'autres opérateurs sont actifs, comme la SNCB, De Lijn et les Tec?

- L'impression domine selon laquelle la Stib demeure peu sensibilisée aux trajets durant les heures de pointe. Et ne sousestime-t-elle pas la clientèle potentielle du soir?
- L'actuel plan tram met l'accent sur l'axe Nord-Sud et sur la grande ceinture. Mais une réelle amélioration des lignes de trams de surface et de bus n'y figure pas. Ceci est également la conséquence du manque de volonté de certaines communes de donner la priorité au transport public. Installer le tram en site protégé, propre, accroît naturellement sa vitesse.
- Le fait que sur plusieurs lignes des correspondances sont prévues, le fait que la fréquence va diminuer n'est pas non plus accueilli avec jubilation! Pour des personnes à mobilité réduite, les correspondances représentent un réel handicap. Ceci concerne 30% de la population: les moins valides, les séniors, mais également les jeunes parents avec enfants et un buggy...

Cette longue discussion a abouti à une résolution, adoptée par onze voix pour et une abstention.

Résolution

Le Gouvernement bruxellois est prié de sommer la Stib de présenter un plan d'ensemble de son offre de transport. Les plans pour le métro, le tram et le bus doivent être considérés ensemble de manière à faire fonctionner la totalité du réseau de manière optimale. Ce plan d'ensemble doit naturellement également tenir compte des autres sociétés de transport public qui prestent leurs services sur le territoire de la Région bruxelloise

En ce qui concerne l'axe Nord-Sud, le Parlement bruxellois demande à la Stib de prendre à nouveau en considération les alternatives à offrir aux navetteurs et d'augmenter les fréquences nocturnes et de week-end

Réunion extraordinaire des présidents des Parlements des Régions-Capitales de l'Union européenne

Le mercredi 1er octobre dernier, le Parlement bruxellois a accueilli une réunion extraordinaire des présidents des Parlements des Régions-Capitales de l'Union européenne, à laquelle ont participé des délégations de Berlin et de Vienne, les assemblées de Madrid et du Latium n'ayant pas pu se faire représenter.

Le thème central de la séance de travail fut un projet de texte sur la position des parlements des régionscapitales sur la réforme des institutions européennes et sur la proposition de Constitution européenne.

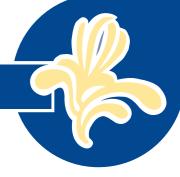
Ainsi, les assemblées demandent notamment une meilleure prise en compte de leurs positions dans l'élaboration de la législation de l'Union, une réforme du Comité des Régions et le droit de saisir la commission de justice européenne pour garantir le respect des prérogatives des régions.

Le Parlement bruxellois à aussi participé, fin octobre, à Reggio Calabria, à une conférence rassemblant cette fois toutes les régions européennes à compétence législative. Celles-ci ont, dans la même optique, également formulé leurs revendications pour aboutir à une Europe qui reconnaisse pleinement le rôle des régions et leur proximité vis-à-vis des citoyens.

Humaniser l'hospitalisation des enfants et l'accueil de leurs parents

La commission santé de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a adopté à l'unanimité une proposition de résolution qui invite le collège réuni à soutenir les initiatives des associations œuvrant à l'humanisation de l'hospitalisation de l'enfant. La commission demande que le collège subventionne des infrastructures destinées à l'accueil des enfants et de leurs parents. Elle lui demande également d'intervenir à la Conférence interministérielle de la santé pour que l'humanisation de l'hospitalisation pédiatrique soit mieux prise en compte à tous les niveaux de pouvoir.





EN BREF ... EN BREF ... EN BREF

Le mardi 23 septembre dernier, s'est déroulée au Parlement bruxellois, en présence de S.A.R. le Prince Laurent, la cérémonie de signature pour la campagne de promotion du programme du Parlement des Jeunes bruxellois pour l'Eau.





Lors de la séance plénière du Parlement bruxellois du vendredi 14 novembre, Mme Yamila Idrissi (SP-AGA), née le 15 avril 1968 à Beni Sidel au Maroc, a prêté serment comme nouvelle députée bruxelloise. Elle succéde à Mme Anne Van Asbroeck, démissionnaire.

Le vendredi 14 novembre, Mme Yamila Idrissi a remplacé M. Robert Delathouwer comme Secrétaire du Bureau du Parlement bruxellois. M. Robert Delathouwer est devenu président du groupe SP-AGA.

Ci-dessous la présidente du Conseil du district de Washington, Mme Linda W. Cropp, au cours des entretiens avec la présidente Magda De Galan du Parlement bruxellois. Malgré leur différence de statut – Washington est un district fédéral et Bruxelles une région à part entière – les défis auxquels sont confrontés les deux villes sont semblables.





A l'occasion de la Saint-Verhaegen, la présidente du Parlement bruxellois a reçu une délégation de l'ULB et de l'Association des Cercles Etudiants dans les salons anciens du Parlement.

La charte intitulée « Solennelle Proclamation » a été remise à la présidente Magda De Galan, tandis que la chorale de l'ULB entamait des chants estudiantins.

Hommage à Salvador Allende

Egalement le mardi 23 septembre en début de soirée, la présidente du Parlement bruxellois Magda De Galan, et les membres du Bureau, ainsi que S.E. Ricardo Brodsky, Ambassadeur du Chili en Belgique, ont organisé une séance académique en vue de célébrer les relations belgo-chiliennes et de commémorer le 30º anniversaire de la mort de Salvador Allende.

Isabel Allende, présidente de la Chambre des Députés du Chili et fille de l'ancien Président, a également pris la parole à cette occasion.

Isabel Allende, présidente de la Chambre des Députés du Chili.



Colloque sur l'autisme (suite de la page 1)

l'initiative et de participer aux travaux de la matinée.

Au cours du colloque, les mandataires politiques et les autres participants ont pu entendre des spécialistes médicaux belges, français et hollandais, exposer les tenants et aboutissants cliniques de cette maladie et les acteurs de terrain démontrer les moyens et les besoins en matière d'accompagnement de la personne autiste. Nous avons pu prendre conscience de la passion qui anime tous ces intervenants, professionnels et parents, de leur volonté d'agir pour assurer un diagnostic toujours plus précoce et plus précis, d'analyser les causes génétiques et biologiques de la maladie et d'assurer un accompagnement multidisciplinaire.

Dans le milieu associatif existe la même passion, la même volonté d'assurer une socialisation la plus grande possible des patients et de permettre à l'entourage





familial d'assumer ses responsabilités et son amour face à son enfant autiste mais également au sein du couple et au profit de ses autres enfants.

Les mandataires politiques ont été interpellés par le constat du manque de structures adaptées permettant à l'adulte handicapé de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Magda De Galan a pris l'engagement d'organiser, avec ses collègues présidents Caroline Persoons et Jean-Luc Vanraes, une table-ronde multi-institutionnelle qui aurait pour objectif de rechercher des réponses adéquates aux besoins précis révélés au cours de la journée d'étude.

Les intervenants étaient les professeurs Jocelyne Appelboom (ULB) et Bursztein (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg), Mme Lies De Lameilleure (Autisme Centraal Gent), les professeurs Linda De Meirleir (VUB) et Ghislain Magerotte (Université Mons-Hainaut), MM. François-Xavier Ullens (président de l'asbl Condorcet), Jos Van Loon (Stichting Arduin, Pays-Bas) et Eric Willaye (Université Mons-Hainaut) ainsi que le docteur Anne Wintgens (UCL).

Pour plus d'informations, contacter la cellule des Relations publiques, relpubliques.greffe@parlbru.irisnet.be.



Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois - Relations publiques 1005 Bruxelles - Fax 02 549 62 12

NOM, prénom:		
sollicite un abonnement aux « Echos du Parlement bruxellois »		
rue:		
		n°
•		
Date:	Signature :	